

Contrat N° : _____

MOBALPA

CUISINES, BAINS & RANGEMENTS

Par ce contrat de services, votre concessionnaire Mobalpa vous apporte toutes les garanties écrites que vous êtes en droit d'attendre d'une grande marque.

Nom du client : _____

Commande référence : _____

Date : _____

1 UNE OFFRE CLAIRE ET DETAILLEE

- › Nous réalisons des devis avec des prix séparés : meuble par meuble, électroménager, sanitaire et pose. Nous vous proposons un financement adapté à vos besoins.

2 DES PRODUITS DE QUALITE

- › Les usines Mobalpa sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001. Elles amènent ainsi la preuve qu'elles sont dans un cycle permanent d'amélioration de la qualité des produits, et ce dans le respect de l'environnement.

3 DES PRODUITS GARANTIS

- › La marque Mobalpa apporte, selon les conditions des bons de garantie, une garantie de :
 - 2 ans sur les produits électroménagers sélectionnés par l'enseigne ainsi que sur les produits des catalogues Mobalpa Sélection,
 - 5 ans sur les meubles,
 - 25 ans sur les charnières et coulisses de tiroirs.

4 DES DELAIS GARANTIS

- › A la signature de votre commande, nous garantissons le délai de livraison (ou de mise à disposition en notre dépôt) de vos meubles et de votre électroménager ou sanitaire. Si celui-ci n'était pas respecté par notre seul fait, nous vous offrons 10 % de la valeur des articles non livrés au-delà d'une semaine de retard.

5 UNE GARANTIE SUR VOTRE ACOMPTE

- › La marque Mobalpa garantit que votre commande et la continuité des services seront honorés même en cas de cessation d'activité de votre concessionnaire. Votre acompte (25 % du montant de votre commande) n'est pas perdu.

6 LE REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE

- › Sur l'électroménager, nous vous remboursons la différence si vous trouvez moins cher ailleurs. Valable sur justificatif, dans un rayon de 20 km autour du magasin, jusqu'à 8 jours après la commande, avec des conditions de services équivalentes et à travers un réseau de détaillants.

7 UN SUIVI COMPLET DE VOTRE PROJET

- › Nous effectuons systématiquement une prise de cotes sur place, fournissons un plan technique, organisons et suivons les travaux qui nous sont confiés.

8 UNE INSTALLATION MAITRISEE

- › La pose est toujours exécutée par des installateurs qualifiés et sélectionnés pour leurs compétences. La réception de chantier est contrôlée et certifiée par un certificat de fin de travaux (sauf hors pose). Une explication du fonctionnement des appareils électroménagers de votre aménagement vous est proposée. Vous ne réglez le solde d'installation qu'une fois le chantier terminé.

9 UNE ECOUTE PERMANENTE

- › Nous nous engageons à répondre à vos éventuelles demandes sous 72 heures ouvrées et à tout mettre en œuvre par la suite pour les satisfaire.

10 DES PRESTATIONS GARANTIES

- › Nous garantissons gratuitement pendant 2 ans les prestations main-d'œuvre et déplacement dans le cadre du service après-vente de votre achat.

11 DES PRODUITS SUIVIS

- › La marque Mobalpa vous offre la possibilité de réassortir vos façades de cuisine et de salle de bains pendant 5 ans après votre achat. Ce réassortiment correspond à des produits identiques ou similaires.

12 VOTRE SATISFACTION APPRECIEE

- › La marque Mobalpa se soucie de votre satisfaction et s'engage à la vérifier à l'issue de votre achat à travers une enquête.

Signature du client : _____

Cachet et signature du concessionnaire : _____

La validité de ce contrat est soumise à la signature des deux parties.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction, le client accepte que ses réponses soient transmises nommément au concessionnaire et à Mobalpa.

Les pénalités de retard ne sauraient s'appliquer pour les cas de forces majeures et des faits imputables à des tiers tels que grèves, incendies, ruptures d'approvisionnement.